

Les crédits

sait de 8 p. 100 par année. En 1994, six actes de violence sur dix étaient des agressions.

Quelle incidence a eu la Loi sur les jeunes contrevenants? Depuis l'entrée en vigueur de cette loi en 1984, la criminalité s'est accrue de 140 p. 100. Les gens d'en face n'arrêtent pas de nous dire que la situation s'améliore nettement, faisant valoir qu'en un an, le taux de criminalité a baissé de 3,2 p. 100, ou de 5,9 p. 100, je ne sais plus trop. La situation ne s'est pas améliorée. On pourrait énumérer un certain nombre d'incidents qui contredisent les allégations ministérielles.

Quand allons-nous enfin comprendre que la violence fait des victimes? Au cas où les gens d'en face l'auraient oublié, je leur rappelle qu'on n'est pas victime d'une arme, mais d'un tueur.

Qu'il suffise de mentionner le cas du couple de la région de Montréal qui a récemment été victime de jeunes contrevenants armés de bâtons de base-ball ou encore celui de George et Tom Amba, de Scarborough, en Ontario, dont un frère a été poignardé à mort dans leur magasin par des jeunes contrevenants. Peu importe l'arme utilisée. Ce qui importe, c'est le fait que des tueurs font des victimes.

• (1635)

Les amendements que les réformistes ont proposés visaient à donner suite aux suggestions que des victimes nous ont faites dans les pétitions et les lettres qu'elles nous ont fait parvenir. Nous avons écouté ce que les Canadiens avaient à dire et, par nos motions, nous avons cherché à faire en sorte que l'on tienne compte de leurs désirs dans le dossier du droit criminel.

C'est ainsi que nous avons essayé de faire adopter un amendement au projet de loi C-45 pour qu'un dédommagement puisse être versé aux victimes à même le fonds de traitement des détenus, dédommagement qui serait obligatoire. Toutes nos propositions visaient à améliorer le sort des victimes. Pourtant, pas un député, à part mes collègues réformistes, n'a voté en faveur de ces amendements. Tous les libéraux et tous les bloquistes ont dit non à des choses comme le dédommagement obligatoire. Nous avons simplement voulu faciliter les choses pour les victimes au Canada.

Dans ma circonscription, une de mes anciennes élèves a été violée. Elle a dénoncé l'agresseur, mais ce dernier, arrêté au petit déjeuner, jouissait déjà d'une mise en liberté sous caution à midi. Est-il juste qu'une personne vive dans la peur après avoir été victime d'un viol, sachant que son agresseur circule toujours librement? Quand on arrête des contrevenants violents, on peut certainement les garder en prison. Pourquoi une victime appuierait-elle un système qui libère son agresseur quelques heures à peine après le crime? Je ne comprends vraiment pas.

L'assassin d'Ann Marie Boskie lui avait fait bien des avances, et elle avait toujours refusé. Il a essayé de l'obliger à avoir des relations sexuelles avec lui. Quand elle s'est débattue, il lui a écrasé le crâne avec une pierre, puis il l'a agressée sexuellement. Il est ensuite rentré chez lui et il a dormi. Le lendemain, il est retourné sur les lieux du crime et a agressé de nouveau le corps de la victime, avant de l'enterrer.

Ce tueur aimait les vidéos pornographiques fertiles en scènes explicites de violence et de sexe. Il n'a manifesté aucun remords

à l'égard de son crime; il avait des problèmes psychologiques graves et, selon le psychiatre, il aurait eu besoin d'un traitement toute sa vie durant. Tout cela s'est passé à peine quelques semaines avant le 18^e anniversaire de naissance de ce tueur, de sorte que le juge a dit qu'il était dans l'intérêt de l'accusé d'être jugé en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il n'a été question ni de la victime ni de la famille de celle-ci.

L'identité du tueur n'a toujours pas été révélée. Il déambule dans nos rues, parce que son crime ne lui a valu que trois ans de prison. Au bout de trois ans, on le renvoie dans la rue et personne ne sait au juste qui il est. Les parents de la victime n'ont pas été avisés de la libération de ce tueur.

Notre proposition relève du simple bon sens et c'est pourquoi elle figure au programme des Canadiens qui veulent corriger la situation. Si elle figure au programme des réformistes, c'est parce qu'elle traduit la volonté des Canadiens.

Pourquoi un référendum exécutoire sur la peine capitale figure-t-il au programme du Parti réformiste? Parce que les Canadiens le veulent. Voilà pourquoi. Les sondages qui sont réalisés d'un bout à l'autre du pays montrent que c'est ce que désirent 70 p. 100 des Canadiens. Le programme des Canadiens, c'est le programme des réformistes. Malheureusement, les libéraux n'écourent pas leurs électeurs.

Les choses empirent. Nous parlons des victimes. Je dois dire que je m'inquiète vraiment quand je vois les documents produits par le gouvernement. Je sais que, aujourd'hui même, certains libéraux ont reçu la visite d'un groupe très préoccupé du fait qu'un organisme distribue des brochures dans les écoles pour promouvoir les relations sexuelles anales comme méthode de réduction des risques de violence et de grossesse. Devinez qui fait imprimer ces brochures et en assume les coûts? Ce sont les contribuables canadiens, grâce aux bons offices du ministère fédéral de la Santé.

• (1640)

Les députés d'en face rient. Ils vont peut-être trouver cela moins drôle lorsque leurs petits-enfants arriveront à la maison avec ce genre de cochonneries. Personnellement, je ne trouve rien de drôle là-dedans. Tout cela est ridicule. C'est une honte! Le gouvernement sait que ces brochures sont distribuées. Il le sait parce qu'elles sont imprimées par son ministère de la Santé. Si vous ne me croyez pas, venez me voir, je vais vous montrer.

Les Canadiens disent à leurs députés qu'ils ne veulent pas de ce genre de choses, parce que cela fait des victimes et cause des problèmes. Je ne veux pas non plus de ce genre de choses, mais, lorsque nous essayons de faire quelque chose, les gens d'en face se font tout conciliants face à ces questions. Ils n'en ont que pour les criminels.

Je ne peux croire que des personnes mûres tolèrent ce genre de choses. Je ne peux croire qu'un député, qui a été enseignant comme moi, puisse juger acceptable que de telles cochonneries soient distribuées dans les écoles. Je sais qu'il n'est pas d'accord avec cela.

Le problème, c'est que le système judiciaire ne traite absolument pas de ce qui cause encore plus de peine aux victimes. Le gouvernement pourrait faire quelque chose s'il le voulait.